

ANNEXE 12

POSTE DE REMPLAÇANT DÉPARTEMENTAL

Tous les enseignants affectés sur des postes de remplacement au niveau départemental interviennent indifféremment sur des congés courts ou longs ainsi que sur des remplacements de stage de formation continue ou dans l'ASH.

Brigade de remplacement départementale

Pour répondre au mieux aux demandes de remplacement et afin d'ajuster les moyens au plus près des besoins, il est créé au niveau départemental une brigade unique de remplacement.

Les enseignants nommés sur cette brigade peuvent être amenés à effectuer des missions de remplacements de durée indifférenciée sur l'ensemble du département. Leur zone d'intervention privilégiée est liée à leur rattachement administratif, le département de Val d'Oise est divisé en 5 zones d'intervention listées ci-dessous.

Les enseignants peuvent cependant être amenés à intervenir sur une autre zone en fonction des besoins de remplacement.

Leurs écoles de rattachement sont réparties sur le département. La dénomination de ces postes est « brigade départementale ».

Zones d'intervention des BD	Circonscriptions
SUD	ARGENTEUIL NORD
	ARGENTEUIL SUD
	ARGENTEUIL-BEZONS
	FRANCONVILLE
	HERBLAY
	SANNOIS
NORD	ERMONT
	HAUTE VALLEE DE L'OISE
	SAINT OUEN L'AUMONE
	TAVERNY
EST	ECOUEEN
	FOSSÉS
	GARGES LES GONESSE
	GONESSE
	GOUSSAINVILLE
OUEST	CERGY EST
	CERGY OUEST
	HAUTIL
	JOUY ERAGNY
	VEXIN
CENTRE	DOMONT
	EAUBONNE
	MONTMAGNY
	SARCELLES SUD
	ST BRICE SARCELLES NORD